

Le Pin, le 23 septembre 2022



Mairie de Le Pin

INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira le :

Judi 29 septembre 2022 à 19h00
Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Approbation du projet de la révision dite « allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
- Désignation d'un représentant communal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France,
- Redevance d'occupation du domaine public GRDF,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Année 2021,
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
- Demande de subvention pour des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale éclairage public 2022 rue de Lagny, auprès du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),
- Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) - Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés,
- Fixation du taux et institution d'exonération en matière de taxe d'aménagement communale,
- Désignation du correspondant incendie et secours.

Le Maire,
Lydie WALLEZ

